



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de la sécurité routière****Quatre-vingt-huitième session**

Genève, 18-22 mars 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-huitième session** ****

Qui se tiendra en présentiel au Palais des Nations, à Genève, à partir du lundi 18 mars 2024 à 9 h 30, dans la salle VIII

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités présentant un intérêt pour le Forum mondial.
3. Convention de 1968 sur la circulation routière :
 - a) Permis de conduire ;
 - b) Activités à distance liées à la conduite.
4. Évaluation du déploiement en toute sécurité de véhicules automatisés : facteurs humains.
5. Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés.
6. Convention de 1968 sur la signalisation routière.
7. Contribution au Programme 2030 : objectifs 3 et 11, cibles 3.6 et 11.2 :
 - a) Approche systémique de la sécurité ;
 - b) Conduite à risque ;
 - c) Circulation routière : enjeux et perspectives dans les villes.

* Les représentantes et représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1007076/manage/registration/13677/>.

** À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante : <https://unece.org/practical-information-delegates>.



8. Révision du mandat et du règlement intérieur du Forum mondial.
9. Dialogue mondial et contribution au renforcement des capacités en matière de sécurité routière : accent mis sur les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire.
10. Questions diverses.
11. Date de la prochaine session.
12. Adoption du rapport de la quatre-vingt-huitième session.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) sera invité à adopter l'ordre du jour de la session (ECE/TRANS/WP.1/186). Le programme provisoire de la session figure dans le document informel n° 1.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/186, document informel n° 1

2. Activités présentant un intérêt pour le Forum mondial

En application de l'obligation qui lui est faite de présenter un rapport périodique sur l'application de la stratégie du Comité des transports intérieurs (CTI), le WP.1 a examiné à sa dernière session le document ECE/TRANS/WP.1/2022/2/Rev.1 et y a apporté des modifications. À la session faisant l'objet du présent ordre du jour, le secrétariat présentera le document ECE/TRANS/WP.1/2022/2/Rev.2 en vue de son adoption officielle.

La présidence du WP.1 l'informerá des résultats de la session de février 2024 du CTI, notamment des faits nouveaux, recommandations et décisions relatifs à la sécurité routière.

À sa dernière session, le WP.1 a commencé à analyser la version révisée du « Plan d'action de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour la sécurité routière 2023-2030 » (ECE/TRANS/2023/7) et a décidé de créer un groupe informel chargé d'élaborer sa contribution et d'établir un projet de document pour examen à la session faisant l'objet du présent ordre du jour (document informel n° 2). Le WP.1 sera invité à procéder à cet examen. Dans cette optique, le sujet du fardeau à long terme des traumatismes « mineurs et modérés » dus aux accidents de la circulation (en plus des blessures plus graves qui mettent la vie en danger) a été jugé pertinent. Le WP.1 continuera ses travaux à ce sujet dans le but d'élaborer, sous sa forme définitive, une contribution additionnelle au Plan d'action de la CEE pour la sécurité routière.

La présidence invitera le WP.1 à poursuivre ses débats sur la recommandation du CTI de réexaminer le mandat du Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés (LIAV) (ECE/TRANS/328, par. 30 c)). Dans cette optique, à sa dernière session, le WP.1 a demandé au Groupe d'experts de faire la synthèse des documents informels n° 5 (septembre 2023) et n° 11 (septembre 2023) à sa session de novembre 2023. Les deux documents comportent des approches différentes du réexamen du mandat du LIAV. La présidence du Groupe d'experts ou le secrétariat seront invités à informer le WP.1 des résultats de cette tâche.

Le secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière communiquera au WP.1 des informations sur ses travaux, les répercussions de ses projets, la stratégie qu'il prévoit d'adopter, les synergies qu'il envisage de nouer avec les groupes de travail, ainsi que sur les manifestations organisées pour promouvoir le Fonds.

Le secrétariat de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la sécurité routière sera invité à faire le point sur les récentes activités de l'Envoyé spécial en matière de promotion de la sécurité routière et des instruments juridiques des Nations Unies.

En raison du manque de temps, aucune intervention et aucun exposé ne sont prévus au titre de ce point de l'ordre du jour. Les délégations des États et les organisations internationales auront la possibilité de communiquer par écrit des informations sur les activités et initiatives nationales ou internationales en matière de sécurité routière, concernant notamment les modifications récemment apportées ou qu'il est prévu d'apporter à la législation sur la circulation routière et les manifestations qui se dérouleront avant la prochaine session du WP.1.

Document(s)

ECE/TRANS/2023/7, ECE/TRANS/328, ECE/TRANS/WP.1/2022/2/Rev.2, document informel n° 2, document informel n° 5 (septembre 2023)

3. Convention de 1968 sur la circulation routière

a) Permis de conduire

À sa dernière session, le WP.1 a poursuivi l'examen du document ECE/TRANS/WP.1/2023/1 (proposition relative aux permis de conduire soumise par l'ISO à sa demande) et de sa version révisée (document informel n° 14 (septembre 2023)). Il a encouragé le groupe informel d'experts des permis de conduire dirigé par le Royaume-Uni à travailler sur les deux documents en tenant compte des commentaires des participants à ses travaux, et à rendre compte des progrès accomplis à la session suivante.

La Fédération internationale de l'automobile (FIA) sera invitée à fournir une liste actualisée des organismes autorisés à délivrer des permis de conduire internationaux, sur la base du document informel n° 2 (mars 2023) et du document ECE/TRANS/WP.1/2022/1/Rev.1.

Le groupe informel d'experts (Fédération européenne des auto-écoles (EFA), American Association of Motor Vehicle Administrators (AAMVA) et FIA) fera le point sur l'état d'avancement de l'initiative relative aux permis de conduire numériques sur téléphone mobile.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/2023/1, ECE/TRANS/WP.1/2022/1/Rev.1, document informel n° 2 (mars 2023), document informel n° 14 (septembre 2023)

b) Activités à distance liées à la conduite

À sa dernière session, le WP.1 a examiné le document informel n° 7 (soumis par l'Allemagne, la Finlande et le Royaume-Uni) relatif aux questions de sécurité liées à la télégestion des véhicules automatisés qui ne nécessitent pas la présence d'un conducteur humain à l'intérieur du véhicule. Ses membres ont été invités à adresser des observations par écrit aux auteurs, qui présenteront la version révisée du document (ECE/TRANS/WP.1/2024/3).

Document(s)

Document informel n° 7 (septembre 2023), ECE/TRANS/WP.1/2024/3

4. Évaluation du déploiement en toute sécurité de véhicules automatisés : facteurs humains

À la dernière session, le Canada a soumis et présenté le document informel n° 9 (septembre 2023) visant à élaborer des principes clés relatifs à la sécurité des véhicules automatisés et aux besoins des personnes (fondé sur le document informel n° 11/Rev.1 (septembre 2021)). À la session faisant l'objet du présent ordre du jour, le WP.1 sera invité à examiner ce document (ou sa version révisée) en détail. Sa présidence proposera d'examiner la possibilité de structurer le document sous forme de lignes directrices ou de

note de cadrage soulignant les perspectives fondamentales liées aux facteurs humains (comportement, capacités et limites) à prendre en compte pour le déploiement en toute sécurité des nouvelles technologies automobiles dans la circulation routière.

À sa dernière session, le WP.1 a poursuivi et approfondi ses débats sur la question des signaux optiques ou sonores utilisés par les véhicules munis de systèmes d'aide à la conduite ou de systèmes de conduite automatisés pour indiquer l'état du véhicule et signaler les prochaines manœuvres qu'il va effectuer, sujet qui a donné lieu à une discussion riche d'enseignements. Il sera invité à continuer d'examiner d'autres perspectives sur le sujet en vue d'évaluer les besoins et les attentes des usagers de la route, en particulier des usagers vulnérables (document informel n° 3 (mars 2023)).

Document(s)

Document informel n° 11 (septembre 2021), document informel n° 11/Rev.1 (septembre 2021), document informel n° 9 (septembre 2023), document informel n° 3 (mars 2023).

5. Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés

La présidence du Groupe d'experts et le secrétariat seront invités à fournir des informations sur les débats en cours, les résultats et les progrès d'ensemble réalisés par le Groupe à ce jour. En particulier, comme suite aux recommandations formulées par le Comité (ECE/TRANS/ECE/TRANS/328, par. 30 a)), la présidence du Groupe d'experts et le secrétariat seront invités à expliquer comment la méthode d'évaluation proposée a été appliquée.

Document(s)

ECE/TRANS/ECE/TRANS/328

6. Convention de 1968 sur la signalisation routière

À sa dernière session, le WP.1 a été informé de l'avancement de l'élaboration des documents ECE/TRANS/WP.1/2023/2, ECE/TRANS/WP.1/2023/3 et ECE/TRANS/WP.1/2023/4 regroupant les propositions d'amendements à la Convention de 1968 sur la signalisation routière, à l'Accord européen complétant la Convention de 1968 et au Protocole sur les marques routières, additionnel à l'Accord européen. Dans cette optique, le WP.1 a décidé de modifier les descriptions des signaux D-04.2, D-04.4, D-04.6, D-05.2 et D-05.4 figurant dans le document ECE/TRANS/WP.1/2023/2 (voir ECE/TRANS/WP.1/185, par 32). Les documents ECE/TRANS/WP.1/2023/2/Rev.1, ECE/TRANS/WP.1/2023/3 et ECE/TRANS/WP.1/2023/4 seront soumis en vue d'une éventuelle adoption.

La présidence du groupe d'experts informel intergouvernemental fera le point sur les travaux réalisés par le groupe, notamment en ce qui concerne la nouvelle signalisation routière qu'il a été recommandé d'ajouter à la Convention de 1968.

Le secrétariat informera le WP.1 de l'état actuel de la version électronique de la Convention de 1968 sur la signalisation routière (e-CORRS).

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/2023/2, ECE/TRANS/WP.1/2023/2/Rev.1, ECE/TRANS/WP.1/2023/3, ECE/TRANS/WP.1/2023/4

7. Contribution au Programme 2030 : objectifs 3 et 11, cibles 3.6 et 11.2

a) Approche systémique de la sécurité

Les membres du WP.1 seront invités à continuer à faire part des meilleures pratiques adoptées et des enseignements à retenir, afin de contribuer à l'élaboration d'un guide relatif aux enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents, qui lui sera soumis pour examen.

b) Conduite à risque

À sa dernière session, le WP.1 a décidé que la question importante de la conduite sous l'empire des drogues ou de l'alcool en tant que facteur d'insécurité routière resterait à l'ordre du jour. Ce sujet sera traité lors de la session faisant l'objet du présent ordre du jour et le WP.1 pourrait envisager d'y inclure l'inattention au volant.

c) Circulation routière : enjeux et perspectives dans les villes

La Lituanie a régulièrement fait le point sur la législation relative aux engins de déplacement personnel tels que les trottinettes électriques. Si des informations révisées sont disponibles, la Lituanie sera invitée à présenter une version actualisée du document informel n° 4/Rev.1 (mars 2022) à la session faisant l'objet du présent ordre du jour.

À une session antérieure du WP.1, les membres ont échangé des vues au cours d'une table ronde consacrée aux possibilités, aux risques et aux enjeux en matière de sécurité routière associés aux engins de déplacement personnel. Ils seront invités à poursuivre le débat en s'intéressant tout particulièrement au sujet des livreurs, qui représentent un nouveau défi à prendre en compte dans la promotion d'une mobilité sûre, durable et inclusive.

À sa dernière session, le WP.1 a examiné les tendances mondiales qui façonneront la circulation routière à l'avenir. D'autres points de vue et contributions seront recueillis au cours de la session faisant l'objet du présent ordre du jour afin de préciser comment la circulation routière évoluera sous l'effet des progrès technologiques liés à la mobilité, du nouvel urbanisme et des nouvelles tendances sociodémographiques mondiales.

Document(s)

Document informel n° 4/Rev.1 (mars 2022)

8. Révision du mandat et du règlement intérieur du Forum mondial

Le WP.1 sera invité à reprendre l'examen de son règlement intérieur (sur la base du document informel n° 4 (septembre 2023)).

Document(s)

Document informel n° 4 (septembre 2023)

9. Dialogue mondial et contribution au renforcement des capacités en matière de sécurité routière : accent mis sur les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire

L'Institute of Road Traffic Education (IRTE) rendra compte de la manifestation de lancement et de la séance de travail de l'Initiative mondiale pour la sécurité routière organisées en partenariat avec le Ministère indien des transports routiers et des autoroutes et en concertation avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la CEE. La manifestation portait sur les points critiques et les besoins de certaines régions en matière d'application de politiques de sécurité routière appropriées pour sauver des vies. Elle s'est tenue du 4 au 6 décembre 2023 à New Delhi et a rassemblé des représentants des pays d'Asie du Sud-Est, de l'industrie et du monde universitaire, ainsi que de nombreux membres du WP.1. Ce dernier sera invité à examiner les résultats de l'Initiative

(document informel n° 3) et à formuler d'autres observations et lignes directrices de nature à faciliter la transition vers une mobilité sûre, durable et inclusive, conformément au Programme 2030.

Dans le cadre du Programme et des mesures de mobilité sûre, qui sont des facteurs importants d'amélioration de la vie de tout un chacun dans le monde, le WP.1 continuera de recueillir des informations et des idées issues d'autres régions de l'ONU concernant les meilleures pratiques en matière de mobilité, qui visent à promouvoir le développement durable, l'inclusion et une croissance économique à long terme équitable. À cette fin, l'Université catholique de Milan présentera les résultats de son projet intitulé « Analyse des défis de la mobilité urbaine en Afrique ».

Document(s)

Document informel n° 3

10. Questions diverses

Le secrétariat du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) ou la présidence du Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) seront invités à faire le point sur les questions présentant un intérêt commun pour le WP.1 et le WP.29.

Dans l'optique d'un échange continu de connaissances et de compétences, la présidence du WP.1 reproposera d'étudier la possibilité d'organiser une manifestation conjointe entre le WP.1, le GRVA et le WP.29 dans le but de présenter les accomplissements des deux Forums mondiaux. Le WP.1 sera invité à débattre de la proposition de la présidence.

En outre, la présidence du GRVA sera invitée à rendre compte au WP.1 de la proposition faite au WP.29 concernant la structuration des activités de soutien à la coordination entre le WP.1 et le WP.29 (WP.29-190-07).

La présidence du groupe informel d'experts de la conduite automatisée sera invitée à faire le point sur les récents travaux du groupe.

La fondation Laser International sera invitée à fournir des informations sur le Festival mondial du film sur la sécurité routière, qui se tiendra à Alboça (Portugal) et sur d'autres initiatives de sensibilisation.

Le WP.1 sera informé d'une manifestation reportée à mai 2024 qui sera organisée par l'Azienda Nazionale Autonoma delle Strade Statali (ANAS), le Ministère italien des infrastructures et des transports, l'Association mondiale de la route (AIPCR-Italie) et le Projet EuroMed de soutien aux transports. Elle aura pour but de promouvoir les meilleures pratiques en matière de sécurité routière, notamment les principes généraux énoncés dans les instruments juridiques sur la sécurité routière gérés par le WP.1, et portera une attention particulière aux pays méditerranéens pour promouvoir une mobilité sûre, durable et inclusive en tant que facteur favorable au progrès et à la croissance.

Imola living lab, un groupe qui œuvre à la mise en place de mesures de mobilité durables, inclusives, favorables à la sécurité et susceptibles d'être reproduites, sera invité à fournir des informations sur ses récentes initiatives.

Le WP.1 souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

Document(s)

Document informel WP.29-190-07

11. Date de la prochaine session

La prochaine session du WP.1 devrait se tenir du 23 au 27 septembre 2024 à Genève. La date limite de soumission des documents de travail a été fixée au 1^{er} juillet 2024.

12. Adoption du rapport de la quatre-vingt-huitième session

Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de sa quatre-vingt-huitième session.
